



**CGT FINANCES PUBLIQUES**  
**de la GIRONDE**

[cgt.drftp33@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drftp33@dgfip.finances.gouv.fr)

24, rue François de Sourdis  
33 060 Bordeaux cedex  
Tél/ fax : 05 56 90 76 93

1° étage, Tour A Cité administrative  
– Boite 85 33 090 Bordeaux cedex  
Tél : 05 56 24 81 52 / Fax 05 56 24 86 34

**DECLARATION LIMINAIRE**  
**CAPL MOUVEMENT DE MUTATIONS DES CONTROLEURS**  
**DU 19/06/2018**

Monsieur le Président,

Dans notre bonne vieille France qui devient « moderne » depuis un an, le spectacle continue.

« *On met trop de pognon* » dans les aides sociales et « *on déresponsabilise* »...

Nous somme d'accord avec cette déclaration.

A titre d'exemple, au titre de l'année 2017, le crédit d'impôt emploi et compétitivité coûte au contribuable 15 milliards d'euros donnés aux entreprises sans contrepartie permettant de sauvegarder ou de créer approximativement... Cent mille emplois... Une réussite totale !

5 milliards dépensés pour le crédit d'impôt recherche ;

Suppression de l'impôt sur la fortune ;

Suppression de la taxe sur les dividendes ;

Baisse du taux de l'impôt sur les sociétés,

Etc, etc,...

Par conséquent, l'équation paraît simple : moins d'impôts à recouvrer, moins de fonctionnaires à rémunérer! Cette conception tombe à pic : le gouvernement prévoit en effet la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires. Pourtant, la France dispose de moins de fonctionnaires par habitant que de nombreux autres pays. Ainsi, on dénombre 89 agents publics pour 1 000 habitants

en France, contre 159 en Norvège et 100 au Canada. Suite à la réforme, la France aura 25 fonctionnaires pour 1000 habitants ?... 30 fonctionnaires ?... Peu importe, ils coûteront moins cher, c'est l'essentiel !

Par ailleurs, dans notre bonne vieille Fonction Publique, les postes de direction seront désormais accessibles aux agents contractuels, qu'ils soient déjà présents dans l'administration ou directement venus du privé, dans la cadre du projet de loi « Avenir professionnel » permettant de favoriser la mobilité.

Mais il y a un obstacle de taille : les mobilités doivent être examinées par les commissions administratives paritaires. Le secrétaire de la Fonction Publique déclare à ce sujet :

*« Il y a un risque d'avis négatif, Et cela peut bloquer le projet. Il y a autant de CAP que de corps et de grades, et elles ne se réunissent qu'une ou deux fois par an. Cela peut donc prendre plusieurs mois. Nous voudrions réduire le délai. »*

Bref, le gouvernement voudrait concentrer les CAP sur les questions collectives et celles-ci ne seraient plus compétentes pour les cas individuels ou seulement en matière d'appel.

Et le secrétaire de rajouter : *"Il y a une volonté de commencer par ces emplois pour montrer l'exemple"*. Bref, Trop de corps, trop de grades, trop de catégories, et surtout trop de compétences détenues par les CAP. La Direction Générale ne peut pas faire ce qu'elle veut.

Heureusement, au sein de la DGFIP, les premières solutions arrivent à grand pas dès 2019 :

- Remise en cause de l'affectation RAN/Missions-Structures ;
- Allongement du délai de séjour de 1 à 2 ans entre deux mutations, sauf situation de rapprochement familial ;
- Allongement du délai de séjour à 3 ans en première affectation et lors de promotions dans une autre catégorie, sauf situation de rapprochement familial.

A cela s'ajoutent les restructurations déjà effectuées et celles à venir.

A la DRFIP de Gironde, on est servis : spécialisation des trésoreries, spécialisation de la gestion comptable des établissements publics de santé, réduction du nombre de trésoreries, regroupement des SIE, SIP unique pour la ville de Bordeaux, transfert de compétences du contrôle sur pièce d'initiative des SIP au PCRFP, restructuration des SPF, sans parler de l'avenir incertain des PTGC.

Le mouvement de mutation de l'année prochaine s'annonce des plus chaotiques !

Le mouvement pour lequel nous siégeons aujourd'hui représente clairement le dernier mouvement dans lequel les règles de gestion actuelles, malgré leurs imperfections, sont respectées.

Il n'en demeure pas moins qu'il reflète à l'instar des années précédentes la même situation : suppressions d'emplois, absence de visibilité sur l'évolution des missions, perte de repères, dégradation des conditions de travail et vacances d'emplois.

Le malaise est grandissant dans de nombreux services. La mise en place d'une cellule de soutien psychologique ne changera rien au mécontentement général que les agents de la Gironde ont exprimé massivement avec des participations de 48 % à la grève du 22 mars et de 29 % pour celle du 22 mai.

Pour la CGT, il faut que la direction renonce à ses projets de restructuration et ouvre de véritables discussions avec les représentants des personnels pour enfin prendre en compte les revendications des agents pour de meilleures conditions de travail et pour un service public de qualité.

Enfin, nous tenons à remercier le personnel des Ressources Humaines pour le travail accompli, sa disponibilité et la transmission de documents complets permettant un examen efficace du mouvement de mutation.

**Les élus CGT Finances Publiques 33**



**Compte Rendu  
de la CAPL  
Mouvement local des contrôleurs  
du 19 juin 2018**

Ordre du jour : Mouvement général local des contrôleurs à effet au 01/09/2018.

La Direction apporte les éléments suivants quant à la situation globale des emplois B dans le département : il existe 841 emplois de contrôleurs.

Suite au mouvement national, le tableau des emplois (TAGERFIP) fait apparaître 832 contrôleurs affectés en Gironde dont 20 agents à la disposition du directeur (ALD) et dont 29 agents à temps partiel. Le solde représente donc 802 ETP (équivalent temps plein) sur les 841 agents.

La direction décide de geler un poste de B à la Trésorerie de Bazas en prévision du transfert du recouvrement de l'impôt vers le SIP de Langon.

S'agissant du mouvement local, il est rappelé les conditions de dépôt des fiches de vœux et le caractère définitif de l'ordre des vœux indiqués par l'agent. Les règles de gestion actuelles ne permettent pas (pour l'instant) de modifier les affectations du projet sur simple demande.

Enfin, il est à souligner que les « mesures de gestion » prennent en compte les situations particulières personnelles et familiales de certains agents.

**Vote pour le mouvement local :**

Pour : l'administration

Contre : CGT finances publiques, FO DGFIP, Solidaires Finances

**Les élus CGT en CAPL B**

**Chantal DUBOURG (SIP Arcachon – 05.57.72.47.43)**

**David BOUSSARIE (SIE Libourne – 05.57.25.44.79)**

**Françoise LAMOULIE (Expert – PELP Service Foncier Bordeaux)**